.....

Avis n°14-121190 publié le 07/08/2014 - BOAMP n°150B, Annonce n°175 Référence de TED :

2014/S 150-270308 - annonce diffusée le 07 août 2014

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur http://www.boamp.fr/avis/detail/14-121190/officiel

AVIS DE CONCOURS

Directive 2004/18/CE.

SECTION I : POUVOIR ADJUDICATEUR/ENTITE ADJUDICATRICE

I.1) Nom, adresses et point(s) de contact :

Syndicat Mixte Landes Oceanes, 23 rue Victor Hugo, à l'attention de M. le président, F-40025 Mont-de-Marsan Cedex. Tél.: (+33) 5 5 8 05 4 2 11. Fax: (+33) 5 5 8 05 4 1 86.

Adresse(s) internet:

Adresse générale du pouvoir adjudicateur/de l'entité adjudicatrice : https://marchespublics.landespublic.org.

Adresse auprès de laquelle des informations complémentaires peuvent être obtenues : Auprès du (ou des) point(s) de contact(s) susmentionné(s).

Adresse auprès de laquelle le cahier des charges et les documents complémentaires (y compris des documents relatifs à un dialogue compétitif et un système d'acquisition dynamique) peuvent être obtenus : Auprès du (ou des) point(s) de contact(s) susmentionné(s).

Adresse à laquelle les offres ou demandes de participation doivent être envoyées : Auprès du (ou des) point(s) de contact(s) susmentionné(s).

I.2) Type de pouvoir adjudicateur

Autorité régionale ou locale.

I.3) Activité principale

Services généraux des administrations publiques.

I.4) Attribution de marché pour le compte d'autres pouvoirs adjudicateurs/entités adjudicatrices

SECTION II: OBJET DU CONCOURS/DESCRIPTION DU PROJET

II.1) Description



II.1.1) Intitulé attribué au concours/projet par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice :

II.1.2) Description succincte:

appel à candidatures pour un concours restreint de maîtrise d'oeuvre sur esquisse (conformément aux articles 38, 70 et 74 du Code des marchés publics) pour la création de deux parcours de golf 18 trous, un parcours de golf de 9 trous, un local technique, des aménagements paysagers, de cheminements, des parkings, des voiries et réseaux divers. Ce projet s'inscrit dans la perspective de la Ryder cup 2018.

l'enveloppe du coût prévisionnel des travaux est de: 15 000 000 €(H.T.)..

II.1.3) Classification CPV (vocabulaire commun pour les marchés publics) : 71400000, 71200000.

SECTION III : RENSEIGNEMENTS D'ORDRE JURIDIQUE, ECONOMIQUE, FINANCIER ET TECHNIQUE

III.1) Critères de sélection des participants.

Les critères de sélection des équipes candidates sont:

- les compétences générales de l'équipe ;
- les moyens en personnel;
- disponibilité de l'équipe ;
- les garanties (professionnelles et financières) ;
- les références des équipes sur des projets similaires ou équivalents ;
- maîtrise de la réglementation française dans les domaines des marchés publics et de l'environnement.. III.2) *Information relative à la profession*

La participation est réservée à une profession particulière oui.

Chaque équipe constituée en groupement conjoint comprendra a minima:

- un architecte designer de golf;
- un paysagiste;
- un écologue ;
- un bureau d'études en infrastructure.

Le mandataire de l'équipe devra être l'architecte- designer de golf.

SECTION IV : PROCEDURE

IV.1) Type de concours restreint.

Nombre de participants envisagé : 3.

IV.2) Noms des participants déjà sélectionnés :

IV.3) Critères d'évaluation des projets.

Les critères de jugement des prestations des équipes qui seront sélectionnées sont :

- les qualités fonctionnelles (intérêt et qualité des parcours, qualité des liaisons, facilitée d'exploitation et conditions d'entretien...) ;
- les qualités environnementales et paysagères ;



- les délais des études et de réalisation des travaux ;
- le respect du programme et de l'enveloppe financière..
- IV.4) Renseignements d'ordre administratif
- IV.4.1) Numéro de référence attribué au dossier par le pouvoir adjudicateur/l'entité adjudicatrice : concoursgolftosse.
- IV.4.2) Conditions d'obtention des documents contractuels et des documents additionnels :
- IV.4.3) Date limite de réception des projets ou des demandes de participation :
- 22 septembre 2014, à 17:00
- IV.4.4) Date d'envoi des invitations à participer aux candidats sélectionnés :
- IV.4.5) Langue(s) pouvant être utilisée(s) dans le projet ou la demande de participation :

Langue(s) officielle(s) de l'UE : français

- IV.5) Récompenses et jury
- IV.5.1) Information sur les primes

Une ou des prime(s) sera/seront attribuée(s) oui

Nombre et montant des primes à attribuer : les équipes candidates non retenues suite à la seconde réunion du jury, ayant remis un projet conforme aux exigences du règlement du concours recevront une prime de: 60 000 €o(s) (H.T.)..

- IV.5.2) Détail des paiements à verser à tous les participants :
- IV.5.3) Contrats faisant suite au concours :
- IV.5.4) Décision du jury :
- IV.5.5) Noms des membres du jury sélectionnés :

SECTION VI: RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

VI.1) Information sur les fonds de l'Union européenne

Ce concours s'inscrit dans un projet/programme financé par les fonds de l'Union européenne : non.

VI.2) Informations complémentaires :

Instance chargée des procédures de recours:

Tribunal administratif de Pau

Villa Noulibos- 50, cours Lyautey

64010 Pau

Tél: +33 05 59 84 94 40

Fax: +33 05 59 02 49 93.

Date d'envoi du présent avis au JOUE et au BOAMP : 4 août 2014.

- VI.3) Procédures de recours
- VI.3.1) Instance chargée des procédures de recours :
- VI.3.2) *Introduction des recours :*
- VI.3.3) Service auprès duquel des renseignements peuvent être obtenus concernant l'introduction des recours :
- VI.4) Date d'envoi du présent avis : 4 août 2014